

**AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 431-22**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 431-22, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 431-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les zones H-48 et H-50 ainsi que les normes de lotissement de la zone H-48.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le premier projet de Règlement numéro 431-22, le lundi 7 octobre 2019 à 18h30, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

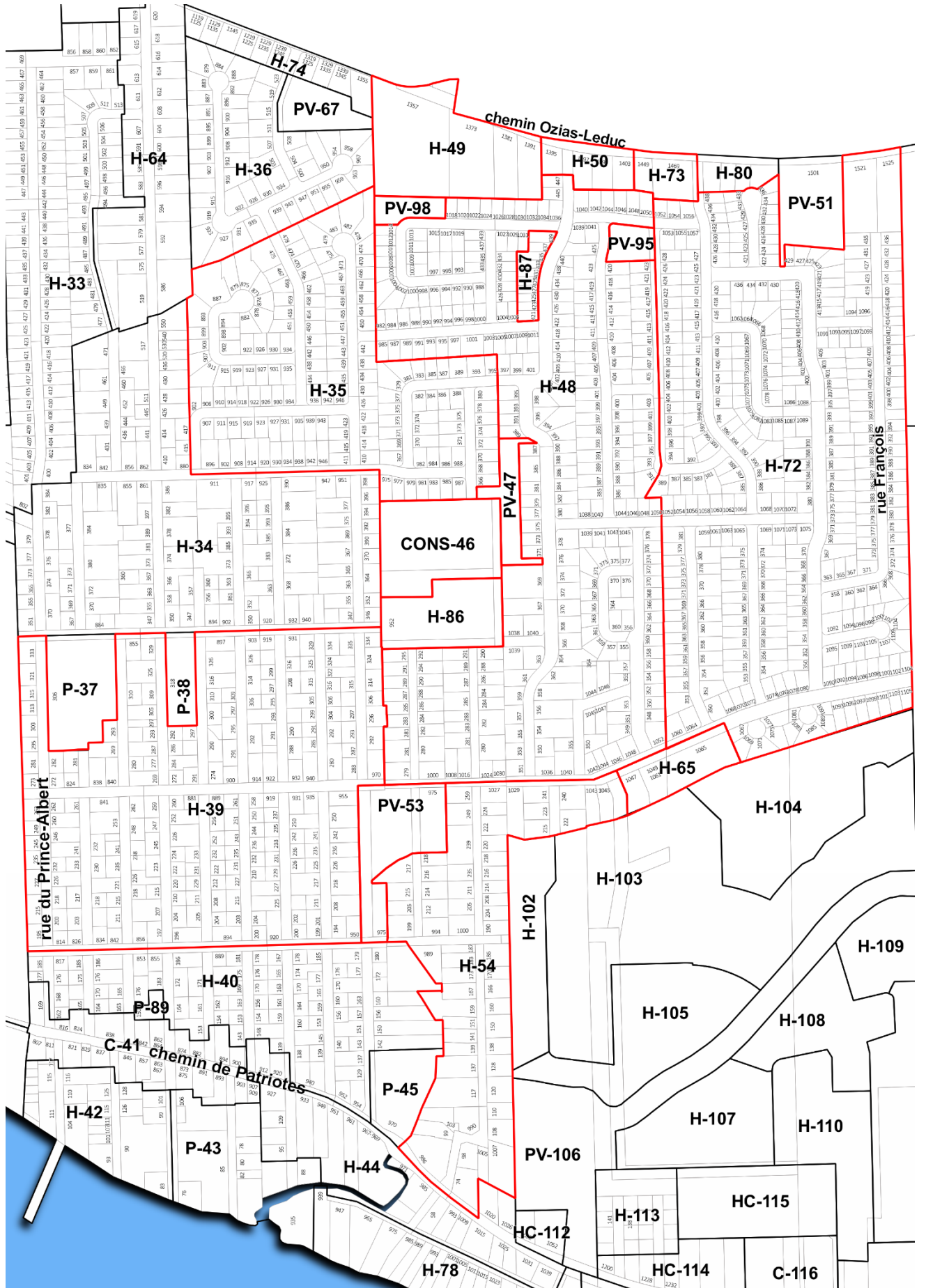
- 3) L'objet dudit premier projet de Règlement numéro 431-22 est d'amender le Règlement de zonage afin :
 - réduire la zone H-50;
 - agrandir la zone H-48;
 - modifier les normes de lotissement pour la zone H-48.
- 4) Le projet de Règlement de zonage numéro 431-22 est susceptible d'approbation référendaire et doit être approuvé par les personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës.

Il est susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne les dispositions ayant pour objet :

- Article 4 : Plan de zonage;
- Article 5 : Grille des spécifications.

Une demande peut provenir des zones visées H-48 et H-50 et des zones contiguës à celles-ci, H-49, H-73, PV-95, H-87, H-72, H-65, H-54, PV-53, H-39, H-86, CONS-46, PV-47, H-35 et PV-98.

La localisation des zones visées H-48 et H-50 et des zones contiguës à celles-ci, H-49, H-73, PV-95, H-87, H-72, H-65, H-54, PV-53, H-39, H-86, CONS-46, PV-47, H-35 et PV-98 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



- 5) Le premier projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 SEPTEMBRE 2019

Me Julie Waite, greffière
